

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2026-182

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.18,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de Noréade Lieudit La Cornette à CASSEL 59670 afin de garantir la sécurité des travaux de branchement eau neuf Oude Straete à Wormhout,

A R R E T E :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux Oude Straete, et ce, **deux jours à partir du 17 septembre 2026.**

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par NOREADE et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.
Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation par NOREADE et prendra fin lors de son retrait.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à NOREADE Cassel et à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 9 septembre 2026

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par

Publication et notification le 09/09/2026

Le Maire,

David CALCOEN

